



# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Camp de jour et STAGE - Été 2023

Ci-dessous, vous trouverez notre politique de remboursement concernant les différents camps de jour pour l'été 2023. Cette politique a pour but de satisfaire ses membres tout en limitant les pertes du club. Étant un organisme à but non lucratif (OBNL), le Club de Soccer Lévis-Est souhaite que ses membres soient satisfaits du service offert.

## Les Camps

À l'été 2023, le Club de soccer Lévis-Est offrira 3 différents Camps et Stage. Le tout dans le but de diversifier ses offres.

### 1. Camp de jour

Le traditionnel camp de jour de 9 semaines pour les membres de 6 à 13 ans est de retour. Il s'agit donc de l'offre régulière et débute le 26 juin et se termine le 25 août.

### 2. STAGE PERFO - Soccer Camp Academy

Une nouvelle offre, sur une durée d'une semaine, la Soccer Camp Academy débarque à Lévis pour offrir une expérience de perfectionnement à nos joueurs et joueuses de U11 à U14. La semaine du 3 au 7 juillet est pour les U11 et U12 et la semaine du 10 au 14 juillet est pour les U13 et U14.

### 3. Camp de jour de Montmagny

Au moment d'écrire cette politique, certaines informations sont encore à confirmer avec les différents intervenants. Mais le Club de soccer Lévis-Est souhaite offrir un camp de jour à Montmagny sur les terrains de soccer derrière l'école secondaire Louis-Jacques-Casault durant la semaine du 10 juillet et la semaine du 14 août.

## Frais d'annulation

Aucun remboursement pour des journées en particulier. Le remboursement se fait seulement à coup de semaines.

### 1. Avant le début du camp

#### Avant le 31 mai

Le système d'inscription, dès la réception d'une inscription, engendre des coûts administratifs et des frais de système. Nous conserverons alors un frais administratif de 10% et 3\$ à 10\$ de frais de système de la plateforme d'inscription.

#### Après le 31 mai

Comme après cette date les inscriptions sont officiellement fermées, et que la direction doit faire les dépôts afin de réserver les activités, ou sécuriser les billets des intervenants du stage, il faut prendre en considération ces frais supplémentaires lors d'une demande de remboursement. Nous conserverons alors un frais administratif de 10%, un frais de dépôts de 10% et 3\$ à 10\$ de frais de système de la plateforme d'inscription.

### 2. Une fois le camp débuté

Lorsque le camp a débuté, des frais administratifs de 10%, des frais de dépôts de 10%, un frais de système de 3\$ à 10\$ et un prorata des jours de camps passés seront retenus du remboursement. Le début du camp se définit comme la première journée de camp du Club et non comme la première journée à laquelle votre enfant assiste. Pour le STAGE PERFO Soccer Camp Academy et le camp de Montmagny, aucun prorata ne sera retenu en raison de la durée de ceux-ci.

### 3. Date limite

Pour des raisons administratives, la date limite sert à restreindre les pertes de notre organisme à but non-lucratif. Dans un souci de transparence, nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser une demande de remboursement après la date limite. Dans le cas d'une acceptation, les demandeurs pourraient être contactés. Dans l'autre cas, les demandeurs ne seront pas contactés.

## Procédure de demande de remboursement

- Utiliser le formulaire de demande de remboursement (plus bas) et disponible sur le site web ;
- Envoyer les documents à l'adresse suivante : [remboursement@soccerlevis-est.ca](mailto:remboursement@soccerlevis-est.ca) ;
- Nous traiterons la demande dans un délai de 2 semaines ouvrables !

## Blessure – Remboursement en tout temps

- En cas de blessure, une demande peut être faite tout au long de l'été avec l'envoi au club d'une preuve médicale dès la blessure survenue.

## Dates d'échéance

### ***ANNULATION AVANT LE DÉBUT DU CAMP***

Avant le 31 mai :

- Remboursement du coût total de l'inscription, moins 10% de frais administratifs et moins les frais de système.

Après le 31 mai :

- Remboursement du coût total de l'inscription, moins 10% de frais administratifs, moins les frais de dépôts de 10% et moins les frais de système.

### ***ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DU CAMP***

- Remboursement du coût total de l'inscription, moins 10% de frais administratifs, moins les frais de dépôts de 10%, moins les frais de système et moins un prorata du nombre de jours qui ont eu lieu depuis le début du camp. *Pour le camp partenaire et le camp de Montmagny, aucun prorata ne sera retenu en raison de la durée de ceux-ci.*

### ***Après la DATE LIMITE du 30 Juillet***

- Aucun remboursement ne sera effectué après le 30 juillet 2023. (Sauf exception pour blessure accompagnée d'un billet médical.)

